



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DECISION DU MAIRE

N° DMSP – 2023-03-18

MAIRIE
DE
04200-SISTERON

CONVENTION DE FORMATION

Avec la Société BOYER Formation

CACES R 490 Grue de chargement avec Télécommande – CACES 482 – Engins de chantier Cat F – CACES R486 Plates-formes élévatrices mobiles de personnes Cat B – CACES R482 Engins de chantier Cat A et F.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que trois agents affectés aux Services Techniques doivent utiliser des engins de chantier et de ce fait doivent être titulaires d'une attestation de compétence délivrée par un organisme testeur certifié à l'issue de la formation (voir tableau ci-dessous) ;

Vu la proposition de la Société BOYER Formation d'assurer des formations pratiques listées ci-dessous.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention à intervenir avec la Société BOYER Formation pour la formation à l'utilisation et à la conduite d'engins de chantier, de trois agents affectés aux Services Techniques selon le tableau ci-dessous :

CACES R 490 Grue de chargement avec Télécommande	580 €	2 jours (1 agent)
CACES R 482 Engins de chantier Cat F	1160 €	2 jours (2 agents)
CACES R 486 Plates formes élévatrices mobiles de pers Cat B	920 €	2 jours (2 agents)
CACES R 482 Engins de chantier Cat A	1135 €	3 jours (1 agent)

ARTICLE 2 : de s'engager à verser à la Société BOYER Formation les montants de la formation selon la catégorie du CACES (voir tableau).

ARTICLE 3 : De prendre en charge les frais de déplacement et de restauration sur la base des barèmes réglementaires en vigueur pour notre administration.

ARTICLE 4 : La dépense sera inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation sera adressée à :

- Madame le Receveur Municipal de SISTERON
- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence
- La Société BOYER Formation

SISTERON, le 20 mars 2023

LE MAIRE,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230320-2023_03_18D